

Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du quatorze avril deux mille quatorze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 10

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marianne Cantais, Marie-Christine Langrené, Sophie Laurent, Patricia Simon
MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Warwick Wilkins, Florent Gignon, Guillaume Landa,

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 1

Absent(es) excusé(es) : Fabrice Bureau

Secrétaire de séance : Pascal Carment

Le compte-rendu de la réunion du 2 avril a été approuvé à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget 2014 :

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté :
 - en dépenses : 6 642 €
 - en recettes : 51 590 €
- en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 10 700 €, compte tenu du résultat reporté 2013 de 6 208€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes adoptent le budget primitif 2014 ainsi établi.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget 2014

- volontairement en suréquilibre la section de fonctionnement, compte tenu du résultat reporté 2013 de 458 891.92 € :
 - en dépenses : 333 420 €
 - en recettes : 686 573 €
- en équilibre la section d'investissement, en dépenses et en recettes à 188 100 €, compte tenu du résultat reporté 2013 de 60 177.42 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes adoptent le budget primitif 2014 ainsi établi.

DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime accepte Les délégations d'attributions du conseil municipal au maire

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

- **Indemnité du Maire et Indemnité des adjoints**

Pour prétendre à une indemnité, les adjoints doivent par arrêté du maire avoir reçu délégations. Voici les délégations attribuées aux adjoints :

- Pascal CARMENT, 1^{er} adjoint,

Etat civil, Urbanisme, cimetière, voirie communale, salle des fêtes, finances, communication

- Charlyne BRETON, 2^{ème} adjointe,

Etat civil, Urbanisme, cimetière, voirie communale, salle des fêtes, finances, communication
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2123-17 à L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Fixe l'indemnité de Monsieur LÉVÊQUE Jacky, Maire de la commune de Bures-en-Bray, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 17% de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 646.25€ brut par mois.
 - Monsieur Lévêque ayant été réélu il percevra cette indemnité dès sa réélection soit le 29 mars 2014
- Fixe l'indemnité de Monsieur CARMENT Pascal et Madame BRETON Charlyne pour l'exercice de leurs fonctions d'adjoints à Monsieur le Maire, à raison de 4.95% de l'indice 1015 de la fonction publique (soit 75% de l'indemnité maximum de fonction des adjoints au maire), soit 188.17 euros brut par mois.
 - L'indemnité des élus prendra effet à la date du 1^{er} avril 2014.
- Les indemnités seront versées mensuellement
- Les crédits nécessaires à son application seront prévus à chaque budget primitif.

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

La durée de travail hebdomadaire de la secrétaire de mairie est actuellement de 8/35^{ème} par semaine.

Chaque semaine elle effectue des heures complémentaires à récupérer ou payées + les réunions de conseil municipal.

Il est proposé de passer à 10/35^{ème} par semaine à partir du 1^{er} mai 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Muriel Langlois de 2/35^{ème} soit 10/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer le nouvel avenant au contrat de travail et à continuer de régler des heures complémentaires si besoin.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la communauté de communes de Londinières

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune de Bures-en-Bray au sein de la communauté de communes de Londinières;

Après avoir, conformément à l'article L.5211-7 I susvisé ;

Élit à l'unanimité :

Délégué titulaire	M. LÉVÊQUE Jacky
Délégué suppléant	Mme BRETON Charlyne

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SDE 76

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du syndicat d'électricité

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune de Bures-en-Bray au sein du syndicat d'électricité

Après avoir, conformément à l'article L.5211-7 I susvisé ;

Élit à l'unanimité :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>M. LÉVÊQUE Jacky</i>
<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. CARMENT Pascal</i>



ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU BASSIN VERSANT DE LA BÉTHUNE

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du Bassin Versant de la Béthune

Considérant qu'il convient d'élire **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant**, afin de représenter la commune de Bures-en-Bray au sein du Bassin Versant de la Béthune

Après avoir, conformément à l'article L.5211-7 I susvisé ;

Élit à l'unanimité :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>M. BUREAU Fabrice</i>
<i>Délégué suppléant</i>	<i>M.LÉVÊQUE Jacky</i>



ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SIVOS DU BAS-BRAY

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du Sivos du Bas-Bray

Considérant qu'il convient d'élire **3 délégués titulaires** et **1 délégué suppléant**, afin de représenter la commune de Bures-en-Bray au sein du Sivos du Bas-Bray

Après avoir, conformément à l'article L.5211-7 I susvisé ;

Élit à l'unanimité :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>M. LÉVÊQUE Jacky</i> <i>Mme LAURENT Sophie</i> <i>M. LANDA Guillaume</i>
<i>Délégué suppléant</i>	<i>Mme SIMON Patricia</i>



ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SIAEPA

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du SIAEPA

Considérant qu'il convient d'élire **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants**, afin de représenter la commune de Bures-en-Bray au sein du SIAEPA

Après avoir, conformément à l'article L.5211-7 I susvisé ;

Élit à l'unanimité :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>M.LÉVÊQUE Jacky</i> <i>M. WILKINS Warwick</i>
<i>Délégués suppléants</i>	<i>Mme LAURENT Sophie</i> <i>Mme BRETON Charlyne</i>



COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, Monsieur le Maire propose au Conseil de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles sont convoquées par le maire qui en est Président de droit. Chacun des membres du conseil est alors invité à choisir la ou les commissions auxquelles il souhaite participer.

COMMISSIONS	MEMBRES
Voirie, bâtiments, travaux	Carment Pascal, Landa Guillaume, Wilkins Warwick, Gignon Florent
Espaces verts	Carment Pascal, Cantais Marianne, Langrené Marie-Christine, Landa Guillaume, Simon Patricia
Fêtes et cérémonies	Breton Charlyne, Laurent Sophie, Simon Patricia, Langrené Marie-Christine, Landa Guillaume
Communication	Breton Charlyne, Laurent Sophie, Wilkins Warwick
Actions sociales (banquet, colis)	Carment Pascal, Simon Patricia, Langrené Marie-Christine



VOTE DES TAXES COMMUNALES

Il est proposé de maintenir les taux des taxes communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes et donc de fixer ces taux avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 soit :

<i>Taxe d'habitation :</i>	<i>14.33 %</i>
<i>Taxe foncier bâti :</i>	<i>15.33 %</i>
<i>Taxe foncier non bâti :</i>	<i>30.61 %</i>
<i>CFE :</i>	<i>16.51 %</i>

Le produit attendu de ces 4 taxes se monte à 87 075€.



BUDGÉTISATION DES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide que toutes les contributions aux syndicats seront budgétisées : les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif communal 2014



QUESTIONS DIVERSES

- **Elections européennes : Dimanche 25 mai 2014**

Composition du bureau de vote

8 - 12 h	12 - 15 h	15 - 18 h
Carment pascal	Wilkins Warwick	Lévêque Jacky
Simon Patricia	Bureau Fabrice	Breton Charlyne
Landa Guillaume	Laurent Sophie	Cantais Marianne

- **Rencontre entre les élus et la population** : Vendredi 23 mai à 18h30
- **Choix de la date du banquet des anciens 2014** : Mardi 11 novembre 2014
- **Noël des enfants et des aînés 2014** : Dimanche 14 décembre 2014 à 15 heures
 - Une discussion s'est engagée sur **le 70^{ème} anniversaire du bombardement** de Bures qui a eu lieu le 20 juin 1944 : pour l'instant aucune décision n'est prise, mais le souhait serait qu'il y ait une manifestation sur la commune ce jour.

La séance est levée à 23 heures.